



Il y a un problème. Une nouvelle fois, le GIEC alerte la communauté internationale sur l'urgence d'agir pour lutter contre les dérèglements climatiques. D'aucuns diront qu'on fait déjà beaucoup. Oui, mais pas assez. On a démarré beaucoup trop tard. Désormais, les mesures doivent être massives, radicales. D'autres affirmeront alors qu'il faut tenir compte des contraintes, maintenir les équilibres financiers. Mais on a déjà vu des conversions radicales de modèles économiques qui ont fonctionné. Et puis, à y regarder de près, on n'est pas toujours certain des résultats des initiatives qui sont prises, et pas seulement sur la question climatique. Le décalage entre l'annonce de H&M, présentée dans cette lettre, sur le bilan de son action pour améliorer la rémunération des salariés de sa chaîne de sous-traitance et les résultats observés sur le terrain est, à ce titre, révélateur. Non, on n'a pas le choix, il faut être plus audacieux. Ou ce sont les intransigeances de toute nature qui s'imposeront d'elles-mêmes.

CONTEXTES

Environnement, droits humains

Accord d'Escazú, un traité historique pour la protection des défenseurs de l'environnement

En moyenne, en 2017, quatre protecteurs de l'environnement ont été assassinés chaque semaine dans le monde, dont 60 % en Amérique latine. Cette situation tragique s'ajoute aux meurtres de défenseurs des droits humains, de journalistes, de syndicalistes... Le 4 mars dernier, à Escazú au Costa Rica, vingt-quatre Etats ont adopté [l'accord d'Escazú](#). **Ce traité multilatéral, sous l'égide des Nations unies, prévoit des obligations pour protéger les défenseurs de l'environnement, faciliter la participation publique, ainsi que l'accès à l'information et à la justice pour les questions environnementales dans les pays d'Amérique latine et des Caraïbes. Le 27 septembre**, lors de la cérémonie annuelle des traités des Nations unies, **quatorze pays de la région ont signé l'accord**. Ils ont été rejoints par le Paraguay le 28 septembre. Le traité est ouvert à la signature des dix-huit autres pays jusqu'au 26 septembre 2020. L'accord entrera en vigueur le quatre-vingt-dixième jour qui suivra sa ratification par au moins onze Etats. Il s'agit du premier traité régional de l'Amérique latine et des Caraïbes consacré à l'environnement.

Diversité. La fondation Women in Africa (WIA) a publié, le 27 septembre, en collaboration avec le cabinet de conseil Roland Berger, une [étude](#) sur l'entrepreneuriat des femmes en Afrique. Le document souligne notamment que 24 % des femmes africaines créent leur entreprise, soit le taux le plus élevé de la planète (17 % en Amérique latine et Caraïbes, 12 % en Amérique du Nord, 11 % en Asie du Sud-Est et Pacifique, 9 % au Moyen-Orient, 6 % en Europe et en Asie centrale).

Diversité, Etats-Unis

La Californie oblige les sociétés cotées à intégrer des femmes dans leur conseil d'administration

Le 30 septembre, le gouverneur de Californie, Jerry Brown, a signé un [texte \(SB 826\)](#) visant à lutter contre le sexisme dans les entreprises. **Selon cette loi**, soutenue par les sénatrices démocrates Hannah-Beth Jackson et Toni Atkins, les conseils d'administration des sociétés cotées dont les sièges principaux (tels que définis par le règlement de la Securities and Exchange Commission) sont situés en Californie devront compter au moins une femme avant la fin de 2019. La liste des sociétés concernées sera publiée le 1^{er} juillet 2019 au plus tard. Ce chiffre devra augmenter jusqu'à un minimum de trois femmes d'ici à la fin de l'année 2021 pour les sociétés dont le nombre d'administrateurs est égal ou supérieur à six. **Cette loi est**

la première du genre aux Etats-Unis. En Californie, un quart des 446 sociétés appartenant à l'indice Russel 3000 ne comptent aucune femme au sein de leur conseil. Le pourcentage de féminisation des conseils des autres entreprises n'est que de 15,5 %. La Chambre de commerce de Californie s'est néanmoins prononcée contre cette disposition. Tout en exprimant son accord avec l'objectif de la loi, elle a souligné qu'en privilégiant le genre par rapport à d'autres formes de diversité, comme la « *race* » et « *l'ethnicité* », cette réglementation allait à l'encontre de la Constitution et qu'elle pourrait même être contre-productive et entraver les efforts déployés pour accroître la diversité dans les entreprises.

Droits sociaux fondamentaux, Etats-Unis

Pour le gouvernement américain, le travail forcé et le travail des enfants menacent les emplois intérieurs

De nombreux produits sont fabriqués par des enfants ou des personnes en situation d'esclavage. Le 20 septembre, le ministère américain du Travail a publié **une liste de 148 produits (provenant de 76 pays)** pour lesquels il a « *des raisons de croire qu'ils sont [fabriqués] par des enfants ou des travailleurs forcés* ». Ce [rapport](#), mis à jour tous les deux ans, peut être utile pour les gouvernements, les entreprises et les consommateurs qui veulent lutter contre ces pratiques. Mais certaines organisations se sont émues de l'accent mis, dans l'édition 2018, par le secrétaire au Travail, Alexander Acosta, **sur la menace que ces pratiques font courir aux emplois des travailleurs américains.** « *Les Etats-Unis ne devraient pas avoir à être en concurrence avec d'autres pays qui ne jouent pas le jeu, précise-t-il dans son avant-propos, et qui recherchent un avantage déloyal en fermant les yeux sur les violations dans le domaine du travail.* » Une réorientation de l'argumentaire, habituellement axé vers la protection des droits humains, qui reflète la politique commerciale actuelle du gouvernement américain, centrée sur le principe « *America first* ». En établissant un lien avec les intérêts personnels, l'approche peut doper la prise d'initiatives pour contrer ces pratiques, **mais elle éveille aussi la méfiance.** D'une part, parce qu'elle risque de frapper sans discrimination les différents acteurs (sans recherche préalable de solutions), et d'autre part, parce qu'à l'inverse, elle peut ne cibler que les pays et produits dont l'administration américaine estime qu'ils menacent ses intérêts. Et ce d'autant plus que pour certains produits, comme le tabac, le pays a déjà été accusé d'avoir recours au travail des enfants ([IE n° 193](#)).

OUTILS, ANALYSES

Environnement. L'Ademe a publié une [étude](#) très détaillée sur les impacts environnementaux (rejets de GES, utilisation de matières premières, consommation d'énergie, acidification, polluants inorganiques, eutrophisation des eaux douces, etc.) des biens de consommation et d'équipement domestiques, produit par produit. Cela va de l'écran d'ordinateur au canapé convertible en passant par la robe en coton et l'aspirateur.

Ressources, construction

Le WWF alerte sur la surexploitation des ressources sablières

Matériau abondant, le sable fait rarement partie des matières premières faisant l'objet d'une observation sérieuse dans les rapports des entreprises. Il en est d'ailleurs de même pour d'autres matériaux, comme l'argile, les roches massives, etc. Pourtant, **les quantités exploitées sont considérables** et elles le seront de plus en plus avec l'accroissement effréné de l'urbanisation et des infrastructures à l'échelle mondiale. Selon des estimations du Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE), l'extraction de sable serait passée de 9 milliards de tonnes dans les années 70 à 40 milliards de tonnes en 2012. Pourtant, la communauté n'a commencé à s'émouvoir de la surexploitation des ressources sablières que récemment. Le WWF a publié il y a peu une [étude](#) alarmante sur la question. **L'extraction du sable fluvial prive les zones de delta** – où vivent plus d'un demi-milliard de personnes – des sédiments nécessaires pour compenser la perte des sols due à l'érosion côtière et à d'autres phénomènes naturels. Cela se traduit par une

augmentation du risque d'inondations, une aggravation des conséquences des tempêtes côtières et de la contamination de l'eau potable par le sel, et une diminution de l'alimentation des aquifères.

Climat, TIC

Le numérique contribue-t-il vraiment à la lutte contre le dérèglement climatique ?

La transition numérique doit, en principe, permettre de faciliter la transition énergétique. Mais la multiplication des périphériques de la vie quotidienne, l'essor de l'Internet des objets industriels, l'explosion du trafic des données, etc., rendent les avantages bien plus incertains qu'il n'y paraît, et ce en dépit des progrès réalisés dans la consommation d'énergie nécessaire à la fabrication des équipements et à leur utilisation. C'est ce qui ressort d'une étude réalisée par un groupe d'experts, réuni pour étudier l'impact environnemental du numérique, [The Shift Project](#). Selon ce document, **l'augmentation mondiale tendancielle de la consommation d'énergie due au numérique serait actuellement de l'ordre de 9 % par an** (pour la période 2015-2020), ce qui ferait passer sa part dans la consommation énergétique globale (elle-même en augmentation de 1,5 % par an) de 1,9 % en 2013 à 3,3 % en 2020, et sa part dans les émissions de gaz à effet de serre de 2,5 % à 4 % pour la même période. Les chercheurs concluent leur étude en soulignant que la transition numérique ne pourra efficacement concourir à une réduction de la consommation globale d'énergie que si nous repensons nos modes de consommation du numérique et les modalités de son intégration dans nos projets. Ils formulent à cet égard plusieurs recommandations.

Diversité, France

Etat des lieux sur le fait religieux dans l'entreprise en France

L'Institut Randstad a publié son [enquête annuelle](#) sur l'observation du fait religieux en entreprise. Réalisée auprès de cadres et de managers entre mars et juin 2018, **l'enquête met en évidence plusieurs conclusions**. La fréquence d'observation du fait religieux sur le lieu de travail est stable depuis trois ans (65 % des répondants l'observent fréquemment ou occasionnellement), mais deux tiers des personnes interrogées pensent que cela va s'accroître dans l'avenir. Les manifestations observées les plus répandues sont : les demandes d'absence pour fête religieuse (21 %), le port d'un signe visible (19,5 %), la demande d'aménagement du temps de travail (15 %), la prière durant les pauses (10,5 %). Les cas conflictuels représentent 9,5 % des cas (contre 7,5 % en 2017). Pour 70,1 % des cadres et managers interrogés, une personne peut prier pendant une pause, alors que pour 90,5 % d'entre eux, il n'est pas légitime de refuser, pour motif religieux, de réaliser une tâche. Plus les situations de conflit ou de blocage sans lien direct avec la religion existent dans l'entreprise et plus l'expression du fait religieux peut générer des tensions. Dans 34 % des cas, les managers se retrouvent seuls pour gérer ces situations.

Finance. La Fédération française de l'assurance (FFA) a publié, le 2 octobre, un [guide](#) pour aider les compagnies d'assurance à mettre en place une stratégie d'engagement (interactions avec les acteurs financés) et d'exclusion (de titres d'un portefeuille) prenant en compte des critères ESG (environnement, social, gouvernance). Ce guide n'intègre que les opérations de financement. Dommage.

ENGAGEMENT

Fiscalité, Suisse

La fondation suisse Ethos exprime ses attentes en matière de politique fiscale des entreprises

En mars 2018, un article du *Financial Times* indiquait que **le taux d'imposition des plus grandes entreprises mondiales était passé de 34 % en moyenne en 2000 à 24 % en 2016** (selon les estimations du

journal). Deux facteurs étaient susceptibles d'expliquer cette tendance : une baisse des taux d'imposition dans le monde et une sophistication accrue des techniques d'optimisation fiscale, les deux causes intervenant à peu de chose près à parts égales dans la baisse observée. **Or, depuis longtemps, les associations militent pour que des données significatives soient rendues publiques pays par pays par les entreprises multinationales** (chiffre d'affaires, résultat imposable, montant d'impôt dû ou payé, effectifs...). En mai 2016, l'Union européenne avait du reste adopté une directive obligeant les entreprises dont le chiffre d'affaires était supérieur à 750 millions d'euros à déclarer ces données aux autorités fiscales. Mais la publication n'était pas obligatoire, ce qui limitait les débats sur cette importante question. Le 4 juillet 2017, le Parlement européen avait, pour sa part, adopté un [projet de résolution législative](#) qui devait rendre obligatoire la déclaration publique de ces informations. Le dossier a été renvoyé à la commission compétente. Le 27 septembre dernier, la fondation suisse Ethos – qui regroupe plus de 220 caisses de pension et institutions helvétiques –, a publié un [document de dialogue](#) à l'intention des sociétés cotées, dans lequel elle exprime ses attentes en matière de responsabilité fiscale, parmi lesquelles la publication des impôts versés, pays par pays. Pour la fondation, les pratiques d'optimisation fiscale agressive constituent en effet un important risque financier et de réputation pour les entreprises et les investisseurs.

Rémunérations, chaîne d'approvisionnement, Pays-Bas, finance

Une plate-forme d'investisseurs néerlandais pour promouvoir les salaires de subsistance

Dans de nombreux pays, le salaire minimum ne correspond pas à un salaire permettant de subvenir aux besoins élémentaires des travailleurs et de leur famille. Son application stricte conduit invariablement à des **volumes d'heures supplémentaires excessifs et/ou empêche les parents d'envoyer leurs enfants à l'école**. Ces derniers se retrouvent ainsi obligés de travailler ou sont livrés à eux-mêmes, reproduisant ainsi les conditions de la pauvreté. Le 27 septembre, trente ans après les premières campagnes d'opinion aux Pays-Bas contre les épouvantables conditions de travail et les salaires misérables observés dans les *sweatshops* approvisionnant l'industrie textile, **huit investisseurs institutionnels néerlandais, totalisant 725 milliards d'euros d'actifs sous gestion**, ont annoncé le lancement officiel d'une alliance baptisée Platform Living Wage Financials (PLWF). Cette plate-forme a pour objectifs principaux d'évaluer la mise en place, dans les sociétés cotées de l'industrie de l'habillement, de politiques visant à garantir un [salaire de subsistance](#) dans les chaînes d'approvisionnement, et d'adopter à leur égard une attitude d'engagement, afin qu'elles améliorent ces politiques et leurs pratiques.

Rémunérations, Suède, textile

Le plan de H&M pour améliorer les salaires chez les sous-traitants battu en brèche par les ONG

Le 25 novembre 2013, la société H&M dévoilait un plan destiné à permettre à 850 000 salariés de ses sous-traitants à travers le monde de bénéficier d'un salaire de subsistance d'ici à 2018 ([IE n° 183](#)). Cinq ans après, dans un [communiqué](#) daté du 20 septembre, **la firme suédoise a annoncé qu'elle avait dépassé son objectif** : au total, 655 usines sous-traitantes employant 930 000 salariés, représentant 84 % de sa production, ont soit amélioré leur système de management des salaires, soit implanté une représentation de travailleurs démocratiquement élue, soit les deux. Toutefois, le 25 septembre, l'association suisse Public Eye a publié les conclusions d'une [enquête réalisée entre mars et juin 2018 auprès de soixante-deux ouvriers](#) travaillant dans six usines intervenant pour le compte de H&M et situées en Bulgarie, en Turquie, en Inde et au Cambodge. **La réalité décrite par les personnes interrogées est bien différente de ce que laisse entendre le communiqué du groupe**. Dans ces usines, considérées comme des partenaires stratégiques par H&M (« Gold » ou « Platinum »), les salariés gagnent, sans les heures supplémentaires, un tiers environ du salaire de subsistance (en Inde et en Turquie), la moitié au Cambodge et moins de 10 % en Bulgarie. Pour augmenter leurs revenus, les ouvrières et les ouvriers interrogés se disent contraints de faire des heures supplémentaires,

dépassant souvent les limites fixées par la loi et atteignant parfois 80 heures de travail par semaine. Bon nombre d'entre eux souffrent de malnutrition et d'épuisement et racontent s'être déjà évanouis sur leur lieu de travail. Les résultats de cette enquête posent ouvertement la question de la crédibilité du plan de H&M.

Travail forcé, distribution, agroalimentaire

Une analyse des politiques des sociétés de l'alimentation en matière de lutte contre le travail forcé

Selon l'Organisation internationale du travail (OIT), quelque 25 millions de personnes dans le monde se trouvaient en situation de travail forcé en 2016. De fait, de nombreux secteurs sont touchés par ce fléau, notamment celui de l'agroalimentaire (plantations de thé, de cacao ou autres cultures situées dans les zones de flux migratoire, etc.). L'association américaine KnowTheChain a analysé **38 entreprises en lien avec l'alimentation et les boissons** afin d'examiner leurs politiques de lutte contre le travail forcé dans leur chaîne d'approvisionnement. Le [rapport](#), rendu public le 1^{er} octobre, passe en revue différents aspects, tels que les processus de recrutement des ouvriers, les efforts pour s'approvisionner en matières premières responsables, les mécanismes de contrôle et de recueil des plaintes. Force est de constater qu'en dépit de l'existence de progrès depuis l'étude précédente (en 2016), la note moyenne reste faible (30 sur un total de 100). Le document souligne que si de nombreuses compagnies disposent d'une politique et expriment des engagements, **les mesures concrètes attestant que cette politique est suivie d'effets sont encore peu convaincantes**. Deux groupes français figurent dans le panel : [Danone](#), qui occupe la 12^e place, et [Carrefour](#), qui se positionne au 20^e rang.

ENTREPRISES

Impact des biens, France, Birmanie, énergie

EDF confirmé pour le barrage Shweli 3 (Birmanie), un projet surveillé de près par la société civile

Le 13 septembre dernier, la direction générale du Trésor français a publié une brève selon laquelle le ministère birman de l'Énergie et de l'Électricité avait signé le 5 septembre une *Notice to Proceed* désignant le consortium en charge du développement du futur barrage Shweli 3, non loin de la ville de Mongmit (Birmanie). Ce consortium est constitué du japonais Marubeni, du birman Ayeyar Hinthar et de la **compagnie française EDF**. Le projet n'est, à dire vrai, pas sans rappeler d'autres situations similaires.

Du point de vue du contexte birman tout d'abord : les compagnies pétrolières Total et Unocal se sont attiré les foudres de l'opinion mondiale au milieu des années 90 pour avoir conclu un contrat d'exploitation de gaz dans la mer d'Andaman. Si, depuis lors, les droits humains se sont améliorés dans le pays, ils sont loin d'avoir atteint un seuil acceptable, comme en témoigne actuellement la situation dramatique de la communauté Rohingya. Mais la comparaison ne s'arrête pas là. Dans les années 90, le gazoduc qui devait acheminer le gaz en Thaïlande devait traverser une région peuplée par les Karens, une ethnie alors en conflit armé avec le pouvoir central. L'enjeu avait alors conduit la junte militaire à mener des opérations de répression contre les populations locales, soupçonnées de soutenir la guérilla. **Or, aujourd'hui, des affrontements violents entre l'armée birmane et des groupes opposés au régime se produisent de manière fréquente dans l'Etat Shan qui doit accueillir le projet de barrage.**

Du point de vue environnemental et social ensuite : en effet, les grands barrages soulèvent très souvent des protestations en raison des dégâts écologiques et humains qu'ils entraînent (destruction de la faune et de la flore, réduction des moyens de subsistance des habitants, déplacements de population). EDF a déjà dû faire face à une contestation de cette nature au début des années 2000, lors de la construction du barrage de Nam Theun 2 au Laos. Dans une interview accordée au journal birman *Frontier Myanmar*, Yacine Chouabia, directeur du développement zone Asie chez EDF, a tenu à dissiper ces craintes. Il n'est cependant pas certain que les associations de défense de l'environnement et des droits humains soient pleinement rassurées.

